Trois questions à.
Éric Laune,
expert en Facility Management, Auris Finance

DR

Quelles sont les répercussions de la crise sanitaire sur le secteur du Facility Management ?

Cela dépend bien évidemment du secteur d'intervention. Dans le tertiaire, les prestations habituelles sont quasiment à l'arrêt. C'est un peu moins vrai dans l'industrie et le domaine de la construction et du bâtiment, dans lesquels il y a une reprise partielle. La demande de prestation et de collecte de déchets persiste, ce que continue à faire les entreprises de FM. En revanche, dans la grande distribution, les Fmeurs et entreprises de propreté sont sollicités à rythme accru pour intervenir et assurer le nettoyage et la désinfection des locaux ainsi que la collecte des déchets.

Les entreprises et les syndicats en charge du tri et de la revalorisation des déchets peuvent-ils encore répondre à la demande ?

La plupart ont mis en place des plans de continuité d'activité de façon à être en conformité avec les recommandations gouvernementales : des équipes plus réduites en rotation sur des plages horaires plus étalées. Ces entreprises ont depuis plusieurs semaines pris leurs dispositions pour équiper leurs collaborateurs de protections adéquates. Si l'on observe une baisse de l'ordre de 10 % de l'effectif en raison des gardes d'enfants ou d'arrêts maladie, le secteur absorbe sans problème les déchets qui ont eux aussi légèrement réduits de par la baisse globale d'activité.

Comment voyez-vous la sortie de crise ?

C'est dès à présent qu'elle se prépare. Aujourd'hui, les entreprises n'effectuent plus les chantiers de propreté habituels. En revanche, beaucoup peuvent proposer des prestations de désinfection des locaux et des équipements pour préparer le retour des salariés en entreprise. Les collectivités, elles aussi, se préoccupent de la rentrée dans les écoles et commencent à manifester des besoins de décontamination de leurs établissements. Pour les Fmeurs et les entreprises de propreté, il y a véritablement une carte à jouer qui leur permet de rebondir et d'enrayer la baisse d'activité. ▮

→ COVID-19, BIENTÔT UN SIXIÈME FLUX ?

Chaque année, onze millions de tonnes de déchets dangereux sont produits en France, soit 3 % du total des déchets. Pour entrer dans cette catégorie, il suffit que le déchet possède une des quinze propriétés définies au niveau européen : inflammables, toxiques, cancérogènes, infectieux, etc. En fonction des risques qu'ils présentent, au niveau environnemental ou sanitaire, ces déchets font l'objet de règles particulières de traitement. La prise en charge, (collecte, transport, traitement, recyclage et élimination) nécessite des filières spécifiques. On y trouve aussi bien les PCB, l'amiante que les Dasri (déchets d'activités de soins à risques infectieux). Avec l'apparition du Covid-19, cette dernière catégorie, jusqu'à présent limitée au secteur de la santé, pourrait devenir un « sixième flux » présent dans tous les secteurs professionnels. En effet, où jeter les mouchoirs, les masques et les gants à usage unique ? Si le secteur de la santé s'est depuis

DR

Tribu de Rossignol, le collecteur pour bureaux

L'arrivée du Covid-19 a entraîné une augmentation de l'utilisation des produits à usage unique avec, pour corollaire, une augmentation des déchets, lesquels doivent être jetés aux ordures ménagères. Même en temps de crise, il faut continuer à trier et il est important de pouvoir proposer des points de collecte y compris dans des espaces restreints comme les bureaux. En multipliant les points de collecte, la transmission du virus peut être réduite. Idéal pour les bureaux ou les petites collectivités, le collecteur de tri sélectif Tribu est disponible en deux ou trois flux. Le corps est en acier et les seaux (15 litres) en polypropylène avec anse.